



PICARDIE NATURE

## DOSSIER TECHNIQUE A LA DEMANDE DE DÉROGATION DE DESTRUCTION DE NIDS D'HIRONDELLE DE FENÊTRE *DELICHON URBICUM*

### MAIRIE DE SOUES



*Façade de la mairie côté cour - Photo : L. Leite*

**Juillet 2022**

Lettre d'engagement

Ce dossier vient compléter la demande de dérogation sollicitée par la mairie de Soues pour son chantier du bâtiment municipal.

Picardie Nature accompagne la mairie de Soues sur le plan technique de cette demande.

Les mesures présentées ont été travaillées conjointement par la mairie de Soues et Picardie Nature.

Ce dossier a été rédigé par Picardie Nature et validé par la mairie de Soues dans sa totalité.

La mairie de Soues s'engage ainsi à mettre en œuvre les actions décrites.

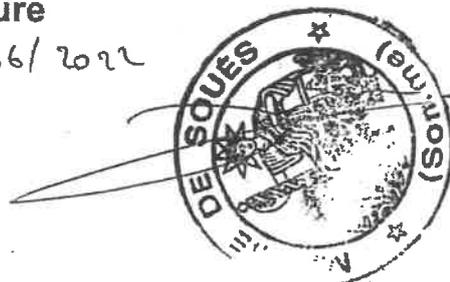
Signataire du Cerfa et donc de ce dossier technique :

par délégation de signature de

*Annick LENAIRE*

date et signature

*le 24/06/2022*



## CONTACTS

**PÉTITIONNAIRE :**

**MAÎTRISE D'OUVRAGE ET MAÎTRISE D'ŒUVRE : MAIRIE DE SOUES**

**Mairie de Soues**

Place Émilienne-Derycke

80310 Soues

06 11 42 02 91

[mairie.soues@laposte.net](mailto:mairie.soues@laposte.net)

Annick Lemaire

Maire de Soues

06 11 42 02 91

[alemaire80310@gmail.com](mailto:alemaire80310@gmail.com)

**ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE « ESPÈCES PROTÉGÉES » : PICARDIE NATURE**



**PICARDIE NATURE**

**Picardie Nature**

233 rue Eloi Morel 80000 AMIENS

**Référent technique du chantier**

**Robin BARRY**

Technicien « Faune protégée & Bâti »

06 22 99 03 55

[robin.barry@picardie-nature.org](mailto:robin.barry@picardie-nature.org)

**Coordinatrice des projets**

**Sophie DECLERCQ**

Chargée de mission « Faune protégée & Bâti »

06 37 15 78 20

[sophie.declercq@picardie-nature.org](mailto:sophie.declercq@picardie-nature.org)

## **SOMMAIRE**

<b>1. FORMULAIRE CERFA</b>	<b>5</b>
<b>2. CONTEXTE</b>	<b>7</b>
2.1 Le pétitionnaire	7
<b>2.2 Le projet</b>	<b>7</b>
2.3 L'historique	7
2.4 Nature et nécessité	8
2.4 Impacts des travaux sur les espèces protégées	8
<b>3. COLONIE D'HIRONDELLE DE FENÊTRE ET SA PRISE EN COMPTE</b>	<b>10</b>
3.1 Informations sur l'espèce Delichon urbicum	10
3.2 Environnement de la colonie	10
3.3 La population d'Hirondelle de fenêtre dans un rayon de 15 km	11
3.4 Descriptif de la colonie d'Hirondelle de fenêtre impactée	13
3.5 Cohabitation Hirondelle de fenêtre et usagers	13
<b>4. ENJEU ET IMPACTS</b>	<b>14</b>
<b>5. MESURE DE RÉDUCTION</b>	<b>16</b>
5.1 Adaptation du calendrier	16
<b>6. MESURE DE COMPENSATION</b>	<b>17</b>
6.1 Pose de nids artificiels pour l'Hirondelle de fenêtre	17
6.2 Pose de liserés de reconstruction de nids naturels à Hirondelle de fenêtre	21
6.3 Bac à boue	22
6.4 Pose de planchettes	22
6.5 Sensibilisation et information des usagers	22
6.6 Interventions pédagogiques	23
<b>7. SUIVIS DU PROJET</b>	<b>23</b>
7.1 Généralités des suivis	23
7.2 Calendrier général des opérations	24



**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION \***

**Destruction**  Préciser : .....  
 La destruction aura lieu en l'absence des oiseaux, entre le 1er septembre 2022 et le 31 mars 2023 (après obtention de l'arrêté préfectoral)

.....

.....

**Altération**  Préciser : .....

.....

.....

**Dégradation**  Préciser : .....

.....

.....

Suivre sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS \***

**Formation initiale en biologie animale**  Préciser : Robin BARRY, technicien "Faune & bât" à Picardie Nature.

**Formation continue en biologie animale**  Préciser : .Sophia DECLERCQ, chargée de mission "Faune & bât" à Picardie Nature

**Autre formation**  Préciser : .....

**F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION**

Préciser la période : Entre le 1er septembre 2022 et le 31 mars 2023 (après obtention de l'arrêté préfectoral)  
 ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION**

Régions administratives : Hauts de France

Départements : Somme

Cantons : Ally-sur-Somme

Communes : Soles

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures  Préciser : contère ci-dessous et détails dans le dossier joint

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :  
 - Pose de 21 nids artificiels  
 - Pose de 11 liserés adaptés à la reconstruction naturelle  
 - Installation d'un bac à boue  
 - Pose de planchettes pour récolter les fientes  
 - Sensibilisation des usagers (signalétique et animation)  
 - Se référer au dossier joint

Suivre sur papier libre

**I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

.....

.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :  
 La mairie de Soles est accompagné par Picardie Nature pour la suivi de chantier, mise en oeuvre des mesures et nidification de la population d'Hirondelle de fenêtre. Contère les détails dans le dossier joint.

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Soles  
 le 20/07/2022  
 Votre signature



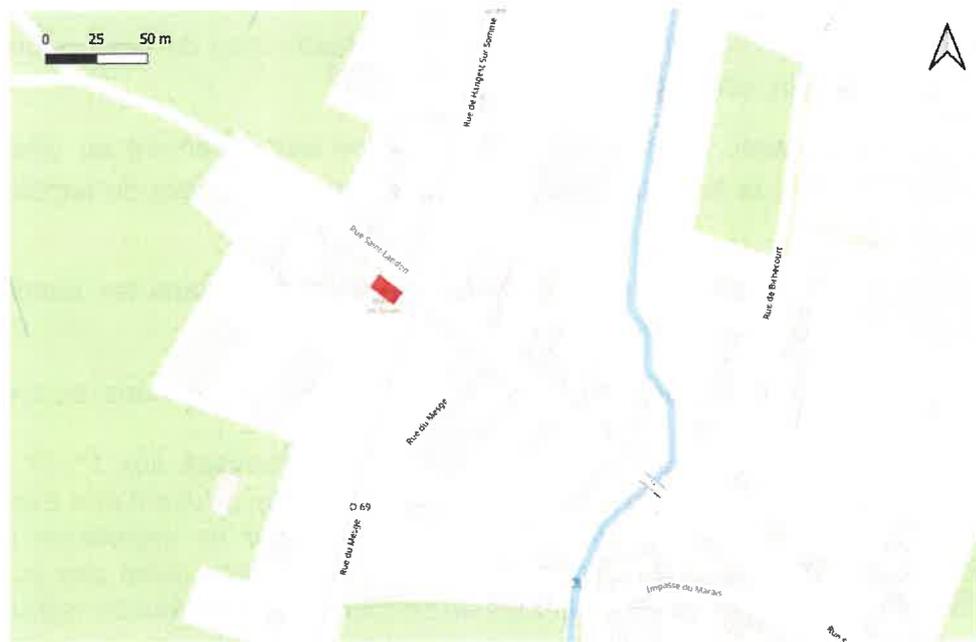
## 2. CONTEXTE

### 2.1 Le pétitionnaire

Soues est une commune rurale de 126 habitants située dans la Somme. Depuis 2020, elle est administrée par Madame Annick Lemaire, maire du village.

### 2.2 Le projet

La mairie de Soues prévoit de changer l'ensemble des huisseries sur le bâtiment communal de la mairie. Les travaux de remplacement entraîneront une destruction de nids d'hirondelles installés aux encoignures. Initialement prévus en mars 2022, les travaux ont été reportés à la fin d'année pour constituer un dossier de dérogation.



Localisation du bâtiment concerné par les travaux à Soues (80)

### 2.3 L'historique

Madame Lemaire, Maire de Soues, a contacté Picardie Nature en décembre 2021 à l'occasion d'un projet de changement des fenêtres du bâtiment de la mairie. Consciente de la présence de nids d'Hirondelle de fenêtre sur son bâtiment et de leur statut de protection, elle a demandé un diagnostic à l'association afin de prendre en compte ces enjeux lors des travaux.

Un premier diagnostic espèces protégées a été réalisé par Picardie Nature le 8 février 2022, puis un second en période de nidification le 24 juin 2022.

Sous réserve d'acceptation du dossier de dérogation, les travaux sont prévus à l'automne 2022.

## 2.4 Nature et nécessité

Ce dossier technique à la demande de dérogation de destruction de nids naturels d'espèces d'oiseaux protégés concerne le remplacement de 16 fenêtres et de 2 portes sur le bâtiment de la mairie.

**Le remplacement de ces fenêtres vétustes (mal isolantes et dégradées, cf photo à droite) par de nouvelles fenêtres, garantira une meilleure isolation du bâtiment.**

**Les nouveaux ouvrants seront à l'identique des précédents : avec impostes fixes pour les fenêtres, extérieur en aluminium, intérieur en PVC.**



Fenêtre façade cour - Photo : L. Leite

## 2.4 Impacts des travaux sur les espèces protégées

La réalisation des **travaux impactant** nécessite la destruction de nids naturels d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), sans solution alternative.

Cette espèce d'oiseau (et ses nids) est protégée nationalement au titre de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection<sup>1</sup>.

Des dérogations aux interdictions peuvent être accordées dans les conditions prévues aux articles L411-2 du code de l'environnement.

Selon l'article L411-2 du code de l'environnement, des dérogations au L411-1 peuvent être envisagées

*4° La délivrance de dérogations aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, pouvant être évaluée par une tierce expertise menée, à la demande de l'autorité compétente, par un organisme extérieur choisi en accord avec elle, aux frais du pétitionnaire, et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :*

*a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;*

*b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;*

***c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;***

*d) À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;*

*e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens.*

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021384277/>

La réalisation des **travaux impactant** nécessite la destruction de 44 nids naturels d'Hirondelle de fenêtre (sur 53 au total, 9 n'étant pas concernés par les travaux car non situés sur les huisseries), **sans solution alternative possible**.

Ces travaux sont notamment liés à l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment. **Le projet présente donc un intérêt public majeur de nature économique ainsi que pour des motifs qui comportent des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement (réduction de l'empreinte carbone du bâtiment). C'est à ce titre que la mairie de Soues dépose ce dossier et sollicite une demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement.**

Rappel du statut de rareté et de menace de l'espèce impactée :

Espèce impactée	Espèce protégée <sup>2</sup>	Menace en Picardie (2009)	Rareté en Picardie (2009)	Liste rouge France (2016) <sup>3</sup>	Liste rouge Europe (2017) <sup>4</sup>
Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbicum</i> (Linné, 1758)	Oui	LC (Least Concern) Préoccupation mineure	CC Très commune	NT (Near Threatened) Presque menacée	LC (Least Concern) Préoccupation mineure



*Nids d'hirondelles présents sur les façades, côté cour (à gauche) et côté rue (à droite) - Photo : L. Leite*

Le nombre de 44 nids impactés pour 18 huisseries est important : plus de deux nids par fenêtre. **Ceci traduit une très bonne acceptation des hirondelles par la municipalité.**

Il est très rare de comptabiliser autant de nids sur un si petit bâtiment.

<sup>2</sup> Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021384277/>

<sup>3</sup> Liste rouge des espèces menacées en France (Oiseaux) : [https://inpn.mnhn.fr/docs/LR\\_FCE/UICN-LR-Oiseaux-diffusion.pdf](https://inpn.mnhn.fr/docs/LR_FCE/UICN-LR-Oiseaux-diffusion.pdf)

<sup>4</sup> European Red List of Birds <https://www.birdlife.org/wp-content/uploads/2021/10/BirdLife-European-Red-List-of-Birds-2021.pdf>

### 3. COLONIE D'HIRONDELLE DE FENÊTRE ET SA PRISE EN COMPTE

#### 3.1 Informations sur l'espèce *Delichon urbicum*

L'Hirondelle de fenêtre est une espèce présente dans notre région entre le mois d'avril et le mois d'août (parfois mars/ septembre). **Migratrice**, elle passe l'hiver sur le continent africain.

**Elle se réinstalle chez nous chaque printemps-été pour accomplir son cycle de reproduction.** Ses nids sont visibles toute l'année, sur l'extérieur des façades. L'oiseau y revient fidèlement les années suivantes.

L'Hirondelle de fenêtre est une espèce protégée en France, tout comme ses nids.

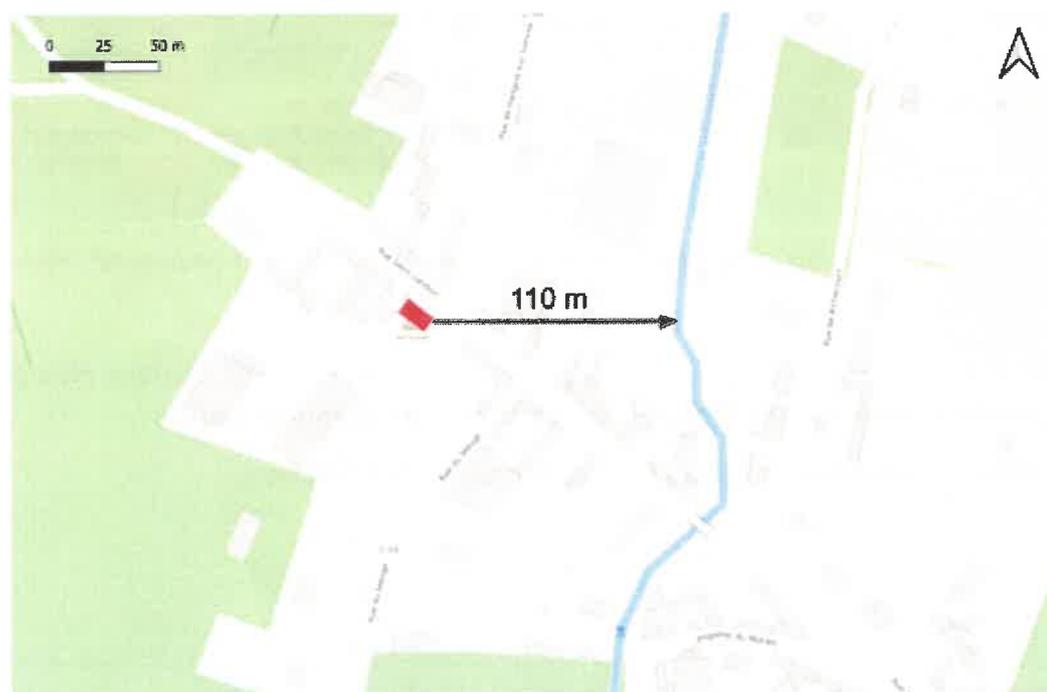
#### 3.2 Environnement de la colonie

Plusieurs bâtiments sur la commune possèdent également des nids d'Hirondelle de fenêtre (48 nids entiers, 3 nids abimés et 25 traces de nid répartis sur 5 bâtiments).

La colonie d'Hirondelle de fenêtre concernée par les travaux est située à 110 mètres de la zone humide la plus proche : la rivière du Saint Landon.

Ce secteur d'approvisionnement en matériaux de construction n'est pas concerné par les travaux, les conditions dans lesquelles les oiseaux reconstruiront seront donc similaires.

L'environnement immédiat de la colonie est une zone rurale peu urbanisée.

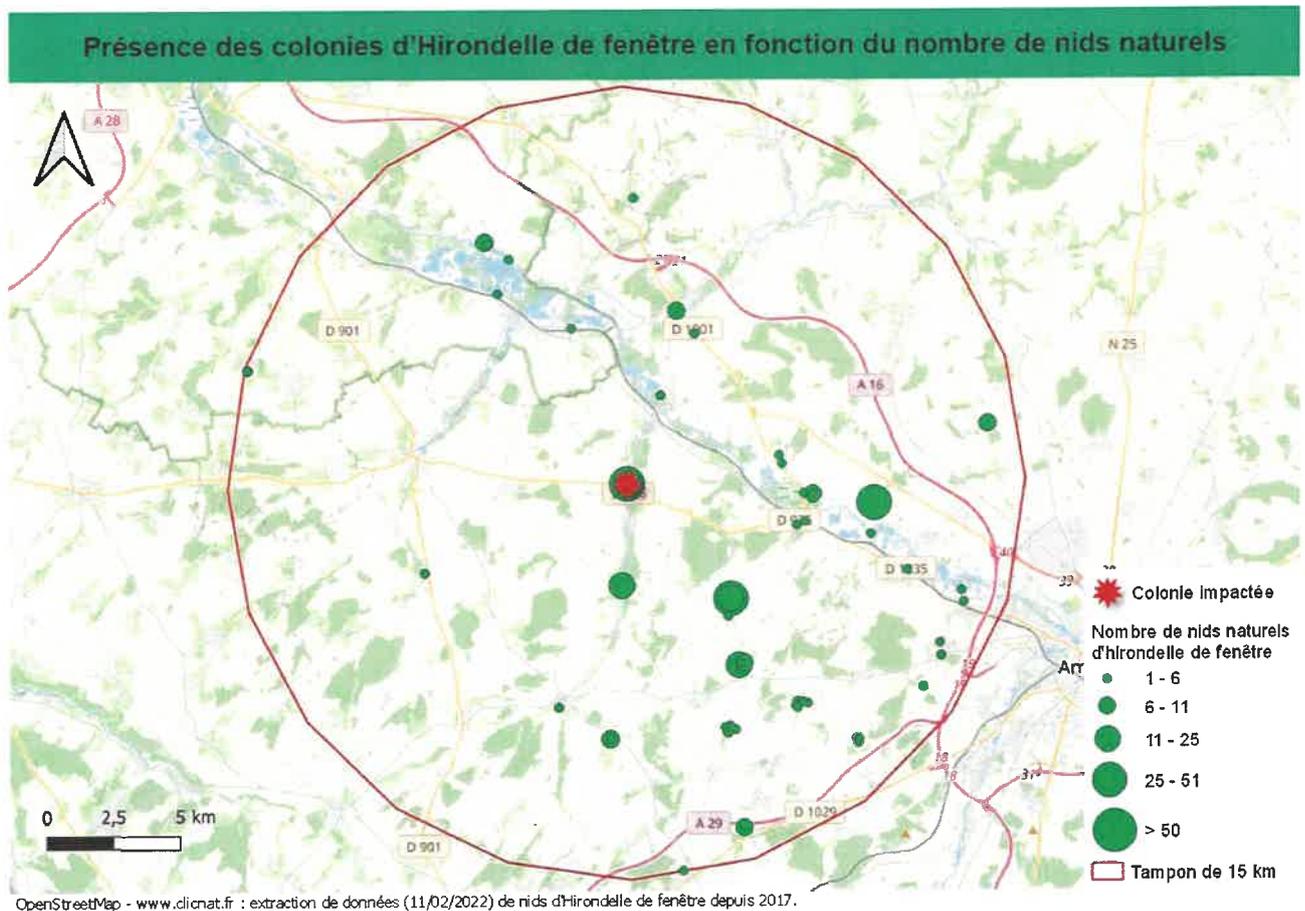


Distance au point d'eau le plus proche de la colonie d'Hirondelle de fenêtre impactée par les travaux



Rivière du Saint Landon à Soues - Photo : L. Leite

### 3.3 La population d'Hirondelle de fenêtre dans un rayon de 15 km



**Nombre de nids d'Hirondelle de fenêtre dans les communes environnantes,  
dans un rayon de 15 km**

Date de l'inventaire	Nombre de nids naturels	Commune	Distance à la colonie impactée en km
24/06/22	44	Soues (mairie)	0,0
24/06/22	9	Soues (mairie mais non impactés)	0,0
24/06/22	51	Soues (reste de la commune)	0,0
22/05/19	5	Bourdon [80123]	3,6
28/01/22	20	Riencourt [80673]	3,8
11/05/20	7	Belloy-sur-Somme [80082]	4,5
13/06/21	18	Fourdrinoy [80341]	5,7
28/07/21	11	Flixecourt [80318]	6,2
02/05/21	6	Condé-Folie [80205]	6,2
29/05/18	3	Picquigny [80622]	6,6
01/06/21	31	Saisseval [80723]	8,0
09/04/20	4	Warlus [80821]	8,3
10/06/18	4	Longpré-les-Corps-Saints [80488]	8,7
20/05/20	4	Molliens-Dreuil [80554]	8,8
05/05/21	30	La Chaussée-Tirancourt [80187]	9,3
31/05/20	2	Long [80486]	9,6
18/09/21	3	Bougainville [80119]	9,7
09/06/21	12	Seux [80735]	9,9
15/07/21	10	Long [80486]	10,6
13/06/21	13	Bovelles [80130]	10,6
11/09/21	1	Vauchelles-lès-Domart [80778]	10,8
29/10/20	1	Ailly-sur-Somme [80011]	11,0
01/06/21	5	Guignemicourt [80399]	13,0
06/06/20	5	Dreuil-lès-Amiens [80256]	13,2
26/05/21	11	Saveuse [80730]	13,5
25/03/20	10	Revelles [80670]	13,7
07/04/20	8	Vaux-en-Amiénois [80782]	13,8
30/06/21	2	Quevauvillers [80656]	14,8
15/02/21	3	Hallencourt [80406]	14,9
Total	333 44 nids détruits 13,21 % des nids de la population sur un rayon de 15 km		

Case rouge = nids impactés par les travaux à prévoir.  
Case blanche = nids non impactés car non soumis à travaux.

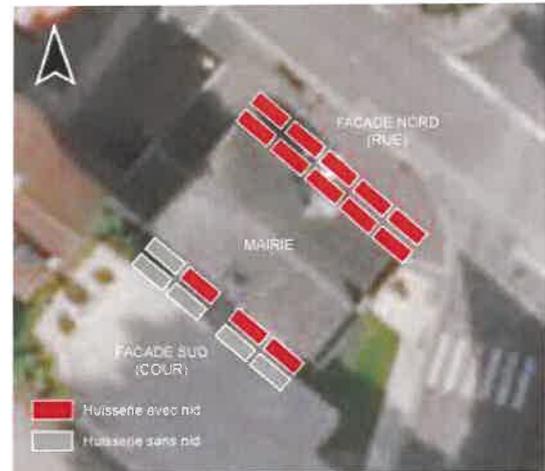
Données : extraction de la base clicnat.fr du 11/02/2022

### 3.4 Descriptif de la colonie d'Hirondelle de fenêtre impactée

Date de l'inventaire mené : 24 juin 2022

Caractéristiques de l'emplacement des nids :

- Hauteur des nids : rez de chaussée et R+1.
- Localisation : 44 nids aux angles de fenêtres, 9 nids situés sur la structure métallique du porche d'entrée non concernés par les travaux.



Façade	Nids naturels entiers occupés	Nids naturels entiers vides	Nids naturels abîmés	Traces de nids	Amorce
<b>Nord (rue)</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
RDC	9	1	1	1	1
R+1	17	5	4	2	1
<b>Sud (cour)</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
RDC	8	1	0	2	1
R+1	6	1	0	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
	<b>53</b>				

### 3.5 Cohabitation Hirondelle de fenêtre et usagers

La cohabitation avec la colonie ne semble poser aucun problème aux usagers du bâtiment communal. Aucun nid n'a subi de destruction volontaire. **Au contraire, la mairie fait preuve d'une démarche volontaire d'accueil et est à l'initiative de la prise en compte des enjeux dans les travaux.**

## 4. ENJEU ET IMPACTS



**Emplacement des nids sur la façade nord (côté rue) de la mairie de Soues**



Non concernés par la destruction		Total
●	Nid d'Hirondelle de fenêtre entier occupé	8
○	Nid d'Hirondelle de fenêtre entier vide	1
Ab	Nid d'Hirondelle de fenêtre abîmé	0
T	Traces de nid d'Hirondelle de fenêtres détruit	2
a	Amorce de nid d'Hirondelle de fenêtre	1

Concernés par la destruction :		Total
●	Nid d'Hirondelle de fenêtre entier occupé	6
○	Nid d'Hirondelle de fenêtre entier vide	1
Ab	Nid d'Hirondelle de fenêtre abîmé	0
T	Traces de nid d'Hirondelle de fenêtre détruit	2
a	Amorce de nid d'Hirondelle de fenêtre	0



Localisation de la façade

### Emplacement des nids sur la façade sud (cour) de la mairie de Soues

## Bilan d'implantation initiale des nids d'Hirondelle de fenêtre :

Façade	Nids naturels entiers occupés		Nids naturels entiers vides		Nids naturels abîmés	
	Impactés	Non impactés	Impactés	Non impactés	Impactés	Non impactés
<b>Nord (rue)</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
RDC	9	0	1	0	1	0
R+1	17	0	5	0	4	0
<b>Sud (cour)</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
RDC	0	8	0	1	0	0
R+1	6	0	1	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

**TOTAL : 32 + 7 + 5 = 44 nids impactés**

44 nids d'Hirondelle de fenêtre, sur 53, doivent être détruits pour la réalisation des travaux.

## 5. MESURE DE RÉDUCTION

### 5.1 Adaptation du calendrier

Afin d'éviter tout dérangement des individus lors de la nidification, les travaux sont repoussés. La destruction des 44 nids d'Hirondelle de fenêtre sera effectuée entre le 1er septembre 2022 et le 31 mars 2023 (après édition de l'arrêté préfectoral), en dehors de la période de reproduction.

## 6. MESURE DE COMPENSATION

La rénovation des huisseries détruira 44 nids d'Hirondelle de fenêtre. Pour mémoire, la colonie est très bien acceptée, à tel point que certaines fenêtres hébergent jusqu'à 6 nids naturels.

Les mesures de compensation ont pour objectifs de :

- Garder la continuité du cycle de reproduction chez les hirondelles :
  - (6.1) Pose de 21 nids artificiels.
  - (6.2) Pose de 11 liserés adaptés à la reconstruction naturelle.
- Pérenniser la présence des hirondelles en créant un environnement favorable :
  - (6.3) Installation d'un bac à boue.

En complément, les mesures d'accompagnement ont pour objectifs de :

- Faciliter la cohabitation :
  - (6.4) Pose de planchettes pour récolter les fientes.
- Sensibiliser les usagers :
  - (6.5) Installation d'une signalétique "Vivre avec les hirondelles" à l'entrée du bâtiment.
  - (6.6) Organisation d'une animation avec les habitants avec exposition.

Nid artificiel - Photo : S. Declercq

### 6.1 Pose de nids artificiels pour l'Hirondelle de fenêtre

Après les travaux, le bâtiment possèdera 1 porte et 15 fenêtres neuves pouvant accueillir des dispositifs de compensation classiques : ceci représente (2\*16) **32 emplacements potentiels**.

En temps normal, le coefficient de compensation est de 1 à 2 nids artificiels posés pour 1 nid détruit. Cependant, au vu de la configuration de ce bâtiment, ce coefficient ne semble pas le plus judicieux.

Tout d'abord, le coefficient x1 n'est tout simplement **pas réalisable** en raison du **manque d'emplacements** (44 nids détruits – 32 emplacements = 12 emplacements manquants).

De plus, Picardie Nature ne souhaite pas installer 32 nids artificiels sur l'ensemble des emplacements où les oiseaux ont l'habitude de construire leurs nids naturels.

**En conséquence, Picardie Nature préconise un coefficient de 0,5 :**

- **21 nids artificiels et 11 liserés de reconstruction**
- **1 bac à boue au pied du bâtiment pour faciliter la reconstruction**

De façon générale, Picardie Nature recommande de respecter au maximum le principe de **naturalité** dans ses préconisations. La construction de nid fait **partie intégrante du cycle de reproduction** de l'espèce et doit continuer de l'être.

Après les travaux, les conditions de réinstallation des oiseaux seront **identiques** (les briques restent les mêmes, donc la reconstruction sera facile) voire **plus favorables** (bac à boue juste au pied du bâtiment).



L'excès de nids artificiels entraînerait une **saturation de l'espace**, empêchant la construction de nids naturels supplémentaires. Sur la mairie de Soues, il peut y avoir jusqu'à **6 nids naturels** sur une seule fenêtre, là où seulement deux nids artificiels pourraient être posés (techniquement impossible d'en mettre plus avec une voûte arrondie).

L'idée de la **tour à hirondelles** n'est pas souhaitée car elle **délocalise inutilement** le site de reproduction. Or la mairie **souhaite conserver** ses oiseaux sur son bâtiment et ce type de dispositif est bien **trop onéreux** pour une commune de cette taille.

**Toutes les huisseries** seront malgré tout équipées d'au moins **un nid artificiel**, mais pour 11 d'entre elles, le nid artificiel sera doublé en face d'un **liseré de reconstruction** complémentaire pour faciliter la **reconstruction naturelle** par les oiseaux (voir paragraphe 6.2.). Les liserés présentent plusieurs avantages par rapport aux nids artificiels, notamment la possibilité pour les oiseaux de construire **plusieurs nids** dessus (ceci respecte l'identité de la colonie de la mairie).

Cette proposition s'appuie sur **l'expérience réussie** par Picardie Nature et la mairie de Berneuil-sur-Aisne (60) en 2021 :

- Sur 15 nids artificiels installés : 10 étaient occupés la première année post-travaux (66%).
- Sur 9 liserés de reconstruction installés : 8 ont accueilli un nid naturel la première année post-travaux (88%).

Pérenniser la colonie nécessite de garder sa naturalité, aussi Picardie Nature prend le parti de privilégier les liserés de reconstruction.



*Liseré de reconstruction  
à Berneuil-sur-Aisne - Photo : A. Bataille*

Pour 44 nids détruits, Picardie Nature recommande **21 nids artificiels** et **11 liserés** de reconstruction pour Hirondelle de fenêtre (voir paragraphe 6.2.), soit un total de **32 dispositifs de compensation** posés sur le bâtiment pour le 1<sup>er</sup> avril 2023.

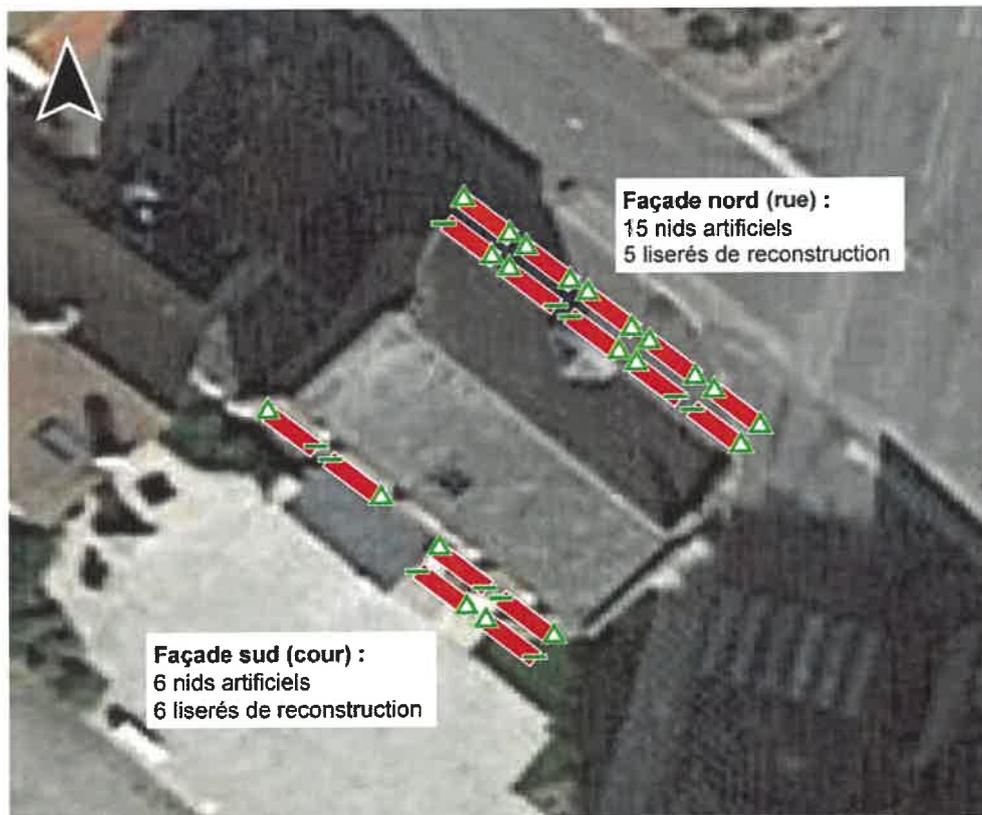
**Objectif** : garder la continuité du cycle de reproduction chez les hirondelles.

Picardie Nature sera présent au lancement de l'installation et contrôlera toutes les installations avant le 1<sup>er</sup> avril 2023.

## Détail des compensations proposées :

Façade	Nids naturels entiers occupés		Nids naturels entiers vides		Nids naturels abîmés		Nids artificiels	Liserés de reconstruction
	Impactés	Non impactés	Impactés	Non impactés	Impactés	Non impactés	Compensation proposée	Compensation proposée
<b>Nord (rue)</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>5</b>
RDC	9	0	1	0	1	0	10	0
R+1	17	0	5	0	4	0	5	5
<b>Sud (cour)</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
RDC	0	8	0	1	0	0	2	2
R+1	6	0	1	0	0	0	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>11</b>

Note : les volets roulants au rez-de-chaussée empêchent l'installation de dispositifs de compensation sur une fenêtre et une porte.





## Type de nid artificiel :

Le modèle de nids artificiels proposé pour une mise en place en encoignure de fenêtre est le modèle de nid artificiel simple N°13 de la marque Schwegler.



Références :

<http://www.schwegler.be/page79.html>

<https://boutique.lpo.fr/catalogue/lardin-d-oiseaux/nichoirs-oiseaux/nids-hirondelles/nid-hirondelle-schwegler-n-13>

## 6.2 Pose de liserés de reconstruction de nids naturels à Hirondelle de fenêtre

Pour offrir une **plus grande diversité** de dispositifs d'accueil et **limiter la saturation** de l'espace disponible aux encoignures, 11 liserés seront posés pour le 1<sup>er</sup> avril 2023 en complément des nids artificiels.

*Liseré de reconstruction  
à Berneuil-sur-Aisne - Photo : A. Bataille*

Les liserés permettent aux oiseaux de **garder la naturalité** de leur cycle de vie tout en leur proposant un support aidant à la reconstruction de leur nid.



Le concept de liseré incitatif est le suivant :

- Tasseau de bois fixé sur la façade (cheville, vis), il peut être peint.
- D'une épaisseur de 1 à 2 cm et d'une hauteur de 1 à 2 cm, sa longueur recouvre tout le rebord de fenêtre.
- Situé à 8-10 cm maximum du linteau.
- Chaque liseré possède **1 nid artificiel en face** pour inciter à l'installation.

Le liseré présente **plusieurs avantages** par rapport au nid artificiel :

- Plus **naturel**, couplé à l'installation d'un bac à boue (6.3), il **facilite** le processus de construction de nid, partie intégrante du cycle de vie de l'espèce.
- Moins volumineux et **adaptable** pour les hirondelles qui pourront reconstruire **plusieurs nids** collés (un nid artificiel limitant voire empêchant la construction de nids mitoyens)
- Plus **hygiénique**, il permet le cycle naturel de **renouvellement** des nids (fragmentation avec le temps des nids qui évacuent **parasites** et déchets ; un nid artificiel nécessitant un nettoyage régulier)

La réalisation de l'aménagement sera menée par **l'entreprise sur place** chargée de la pose des fenêtres (pose des nids et liserés à inclure dans le marché), en coordination avec le pétitionnaire et Picardie Nature.

L'efficacité des liserés sera suivie sur **3 ans** (voir partie 7.).

**Si les liserés fonctionnent, l'objectif à terme** sera de retirer au fur et à mesure les nids artificiels pour les **remplacer** par des liserés. Une fois l'impact des travaux passé, la colonie pourra ainsi librement se réapproprier le site.

### 6.3 Bac à boue



Pour construire leur nids, les Hirondelles de fenêtre doivent bénéficier de boue argileuse. La colonie peut déjà en prélever à 110 mètres dans la rivière du Saint Landon (voir 3.2). Cependant, pour accompagner la pose de liserés de reconstruction et rendre l'environnement immédiat plus favorable aux oiseaux, un bac à boue sera installé sur le parking de la mairie d'**avril à juillet 2023** en continu.



Bac à boue - Photo : S. Legros

Le bac à boue posé à plat doit :

- faire au moins 4 mètres carrés de surface
- contenir de la terre argileuse, irrégulière en surface
- contenir de l'eau pour que la boue se forme dans les cuvettes



Un **affichage** sera installé à proximité pour informer les usagers de la nature du dispositif. Des feuillets d'information seront également distribués pour les habitants.

Une **surveillance quotidienne** doit avoir lieu, afin de compléter la quantité de boue et le niveau d'eau si celui-ci vient à s'assécher.

Feuillelet d'information sur le bac à boue



Panneau d'information sur le bac à boue

Planchette sous nid d'Hirondelle de fenêtre - Photo : S. Decléq



### 6.4 Pose de planchettes

Afin de faciliter la cohabitation avec les usagers du bâtiment, des planchettes seront mises en place pour récolter les fientes sous les nids. Celles-ci faciliteront le nettoyage des fenêtres (hors saison de reproduction) et limiteront le nombre de déjections au sol.

Picardie Nature fournira les planchettes et participera à leur installation.



Feuillelet d'information sur les hirondelles

### 6.5 Sensibilisation et information des usagers

Le feuillelet d'information sur les Hirondelles réalisé par Picardie Nature sera mis à disposition des résidents de la commune. Un panneau signalétique « *Ici nous vivons avec les Hirondelles* » rappelant la réglementation relative aux nids d'Hirondelle de fenêtre sera installé sur la mairie.



Panneau signalétique

## 6.6 Interventions pédagogiques

Il est prévu à l'été 2023 une journée d'intervention pédagogique pour les habitants de la commune, dans le but de les sensibiliser aux Hironnelles (et autres espèces protégées) et à leur prise en compte.

L'exposition Faune & Bâti de Picardie Nature y sera présentée.



Feuille de présentation  
de l'exposition Faune & bâti

## 7. SUIVIS DU PROJET

### 7.1 Généralités des suivis

Picardie Nature interviendra pour effectuer un double suivi :

- **Suivi technique de chantier (de septembre 2022 à mars 2023) :**
  - Destruction des nids, mise en place des mesures compensatoires et d'accompagnement, disponibilité pour toute question relative aux espèces
  - Compte-rendu annuel des opérations (à fournir aux Services de l'État avant le 31 décembre)
- **Suivi écologique de la colonie après le chantier (2023 à 2025) :**
  - Deux inventaires par an en saison de reproduction jusqu'en 2025 pour mesurer l'évolution des effectifs.
  - Compte-rendu annuel des opérations (à fournir aux Services de l'État avant le 31 décembre)

Si les effectifs de la colonie retrouvent rapidement leur **niveau d'avant** chantier, après la mise en place des mesures compensatoires et que les liserés de reconstruction sont utilisés par les oiseaux, il sera proposé de **retirer** au fur et à mesure les nids artificiels pour les **remplacer par des liserés**.

## 7.2 Calendrier général des opérations

	2022	2022	2022-23	2023	2024	2025
	Février-juillet	Août-novembre	Septembre-Mars	Mai-août	Mai-août	Mai-août
1. Diagnostics, constitution dossier	X					
2. Instruction dossier		4-6 mois				
3. Suivi de chantier			Installation des compensations : - nids artificiels - liserés de reconstruction - planchettes			
4. Suivi post-chantier				- 2 suivis - Installation du bac à boue	- 2 suivis	- 2 suivis
5. Mesures accompagnement			- Pose du panneau signalétique - Diffusion des feuillets d'information	- Animation pédagogique		